

TRANSPORTS  
INTERNATIONAUX  
Par Route - Fer  
Maritimes et Aériens

—  
DOUANE -  
DÉMÉNAGEMENTS

—  
EMBALLAGES  
ASSURANCES

—  
R. C. Seine n° 65 B 310

# I. A. T

## International Art Transport

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 300.000 FRANCS

60, Rue Saint-Sabin - PARIS-XI<sup>e</sup>

Paris, le 21 JUIN 1968

Adresse Télégraphique :

ARTRANSIT - PARIS

TÉLÉPHONE :

700-93-87 +

700-69-92

Télex Interar 222-11 Paris

C. C. P. 21545-89 Paris

INSEE 671751110033



Monsieur S. ESMERALDO  
6, Ave de la République

93 - ROSNY-s/s-BOIS

Madame, Monsieur,

Les visiteurs d'une Exposition ne se doutent pas que ses organisateurs ont eu à faire face, bien avant l'ouverture de ses portes, à de nombreux et délicats problèmes tels que le rassemblement des oeuvres d'Art, la qualité de leur emballage, la sécurité et la ponctualité de leur acheminement, la rapidité des formalités de toutes sortes et la couverture d'une assurance sérieuse.

Ce sont autant de soucis dont nous nous chargeons volontiers.

Dans le dépliant que nous avons l'honneur de vous adresser, figurent toutes les opérations que vous pouvez nous confier - en totalité ou en partie, à votre gré.

Notre équipe de spécialistes se fait un point d'honneur de contribuer au succès d'une Exposition en apportant toute son expérience à sa préparation.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous interroger pour vos prochaines Expositions ou pour celles auxquelles vous seriez appelé à participer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et dévoués.

LE DIRECTEUR-ADJOINT

LE DIRECTEUR

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'C. Baudry', written over a horizontal line.

C. BAUDRY

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'R. Verger', written over a horizontal line.

R. VERGER

Correspondants dans tous Pays

Nota très important : Toutes nos opérations sont effectuées aux conditions générales de la Fédération Nationale des commissionnaires des Transports, Transitaires, agents Maritimes et assimilés. Notre Responsabilité pour toutes opérations de transport est strictement limitée à celle encourue par les Compagnies, Transporteurs ou tout autre Mandataire substitué. Dans tous les cas ou elle serait engagée, elle sera limitée à Frs. 20 par kilo avec maximum de Frs. 240 par colis. L'assurance n'est couverte que sur un ordre, normal du client et répété pour chaque expédition. Le client qui souscrit lui-même l'assurance doit prévenir ses assureurs qu'il ne pourrions exercer leurs recours contre nous que dans les limites ci-dessus. En cas de Contestation de toute nature les Tribunaux de la Seine seront seuls Compétents, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de Défendeurs